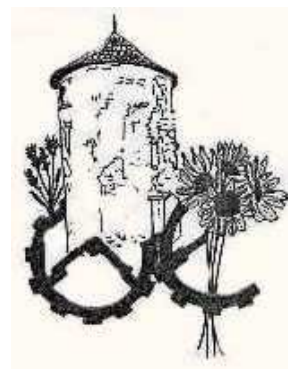


COMMUNE DE LE MOTTIER



Réunion du Conseil Municipal du 8 Juin 2016

Présents : MM. DETROYAT Bruno, GONON Gérard, MOYROUD Nicolas, GENEVEY Jean-Noël, ALBERT Etienne, Mmes REYNAUD Françoise, MAZET Elsa, MONTABON Marie-Christine, GINET Véronique, BUTTIN Véronique, DELEGUE Sandrine, BOURY Anne-Lise.

Excusé : M. PRUDHOMME Julien

Secrétaire de séance : BUTTIN Véronique

- **Présentation du C.R.P.F.** :

Plusieurs propriétaires forestiers locaux ont démarché le CRPF pour étudier une desserte forestière. Cela permettrait l'exploitation d'une partie de la forêt de façon maîtrisée (pas de coupe blanche...).

Il serait nécessaire de modifier le chemin du « Bois Bourret » en route forestière sur 100 m, puis en piste forestière sur 130 m. Le conseil donne un accord de principe pour ce projet afin de permettre la poursuite de cette démarche. Une délibération sera prise en juillet.

- **Point Trésorerie** au 08.06.2016 : 138.846 € dispo.

- **Fourniture repas cantine** :

Suite à notre appel d'offres, seul les Ets Guillaud ont répondu, leur proposition est de 3,40 € H.T. (prix inchangé). Le marché sera reconduit.

- **Subvention de 60 € au Sou des Ecoles** :

En contrepartie de la fourniture de fleurs naturelles, la commune attribue une aide de 60 € à cette association. Le Conseil Municipal unanime accepte.

- **Personnel communal – avancement de grade** : taux de promotion – création de poste

Il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de fixer le taux de 100 % pour tous les grades.
- décide de créer un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 17h30 hebdomadaire à compter du 1^{er} juillet 2016.
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de ces décisions.

- **Internet Haut Débit :**

Le « Département » a lancé le chantier. Toutes les entreprises Iséroises seront connectées avant fin 2021. L'opérateur S.F.R. a été retenu. Le financement des travaux de distribution de la fibre optique seront financés par le Département et les collectivités (50/50).

- **Voirie :**

Afin de limiter les risques des riverains du chemin de la Grand'Serve en amont du chemin des Croix, une zone 30 km/h et 2 ralentisseurs fixes seront réalisés rapidement (devis en attente).

- **Schéma de mutualisation intercommunal :**

Le Maire présente le questionnaire à compléter, le Conseil Municipal émet ces propositions.

- **Mise à disposition de locaux communaux aux associations :**

Un nouveau règlement est présenté par la commission animation. Il prévoit entre autres que les clés des locaux ne seront disponibles qu'en mairie aux heures d'ouverture. Les responsables d'associations seront invités le 28 juin pour information.

- **Compte rendu du conseil d'école :**

Prévisions rentrée 2016 :

Maternelle :	28 enfants	
CP :	6 enfants	
CE1 :	7 enfants	Soit 70 élèves.
CE2 :	9 enfants	
CM1 :	12 enfants	
CM2 :	8 enfants	

Pas de changement d'organisation des T.A.P. et A.P.C.

- **Point travaux :**

- Réfection toiture de « La cure » : le Département a alloué une somme de 10.117 € pour ce chantier (payable en 2018).
- Aménagement du carrefour Route de l'Alambic – Rossatière : notre demande est en cours d'instruction au Conseil Départemental.
- Fontaine : travaux achevés.